



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

ARRÊTÉ N° 8/2023

Objet : Cérémonie Commémorative du 08 mai

Nous, Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code des Collectivités Territoriales articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et de la voirie routière,

Vu le Code Pénal et l'article R 610-5,

Vu le déroulement de la cérémonie devant le monument aux morts de LABENNE,

Considérant qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures de nature préserver la sécurité publique,

ARRÊTONS

Article 1:

Le 08 mai 2023 de 10h45 à 11h45, la circulation des véhicules sera interdite, durant le temps de la cérémonie du 08 mai, sur la rue des écoles dans le sens ouest-est et dans le passage devant le monument aux morts.

Article 2:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Capbreton.
- Monsieur le Responsable des Services Techniques.
- Monsieur le Responsable de La Police Municipale de Labenne.

Fait Labenne le 03 mai 2023

Le Maire,

Jean Luc DELPECH

P/ le Maire

Par Délégation

Le Dir. des Services

L. COUTURE

